



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armes à feu

Question écrite n° 70628

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la vente d'armes à feu sur internet. La vente d'armes à feu, en France, fait l'objet d'une réglementation stricte. Pourtant, force est de constater qu'il est aisé de se procurer de telles armes sur internet. Le récent assassinat de Julia, abattue à Orléans le 22 juin 2005 dans une salle de l'université d'Orléans, par un jeune homme s'étant procuré, via Internet, une carabine 22 long rifle rappelle l'atteinte considérable que ce commerce électronique porte à l'ordre public. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre tant au niveau national qu'au niveau international pour lutter contre ce trafic illégal.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70628

**Rubrique :** Armes

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7297